



En quête de rythmes pour l'École

Le retour aux 4 jours domine

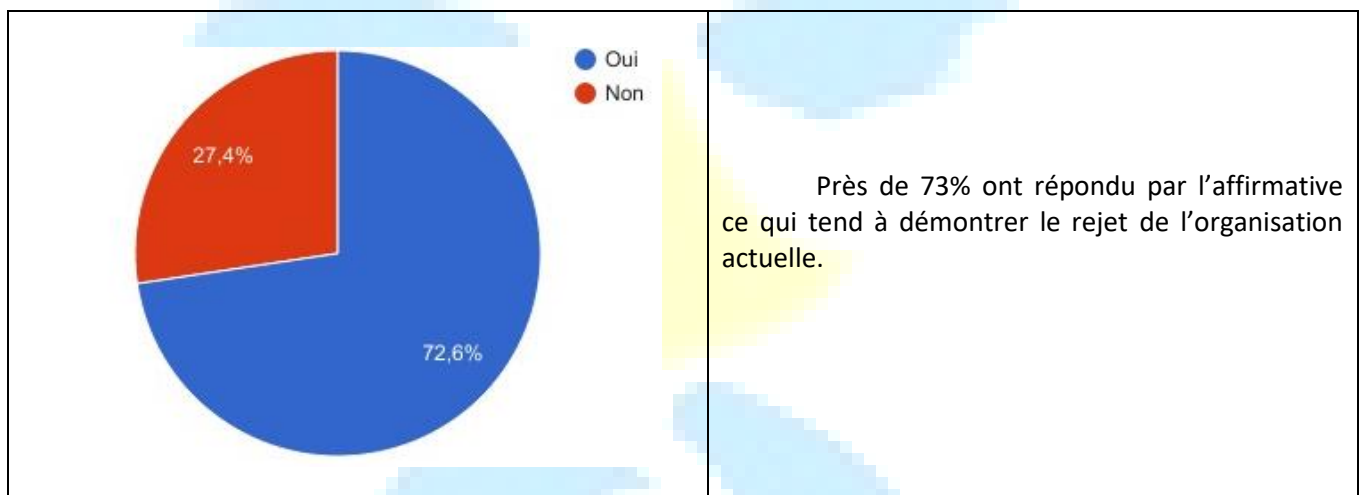
Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 15 juin 2017

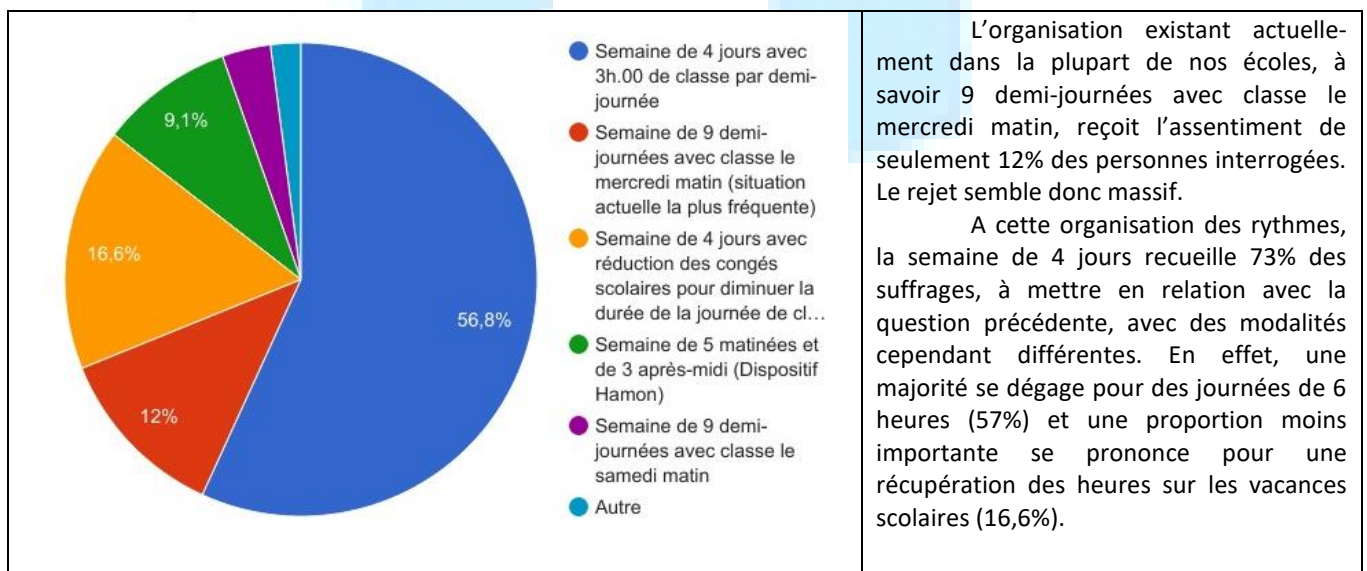
Dans le cadre des annonces ministérielles concernant les rythmes scolaires, et dans l'optique de l'adoption d'un décret sur cette question dans les prochains jours, la section départementale a consulté la profession sur cette question au cours de la deuxième quinzaine de mai. Le SNUipp 63 remercie les quelques 300 collègues qui ont répondu à cette enquête même si l'on peut regretter que la profession ne s'en soit pas davantage saisi alors même que les projets du ministère constituent un enjeu majeur pour notre métier.

L'organisation actuelle largement rejetée !

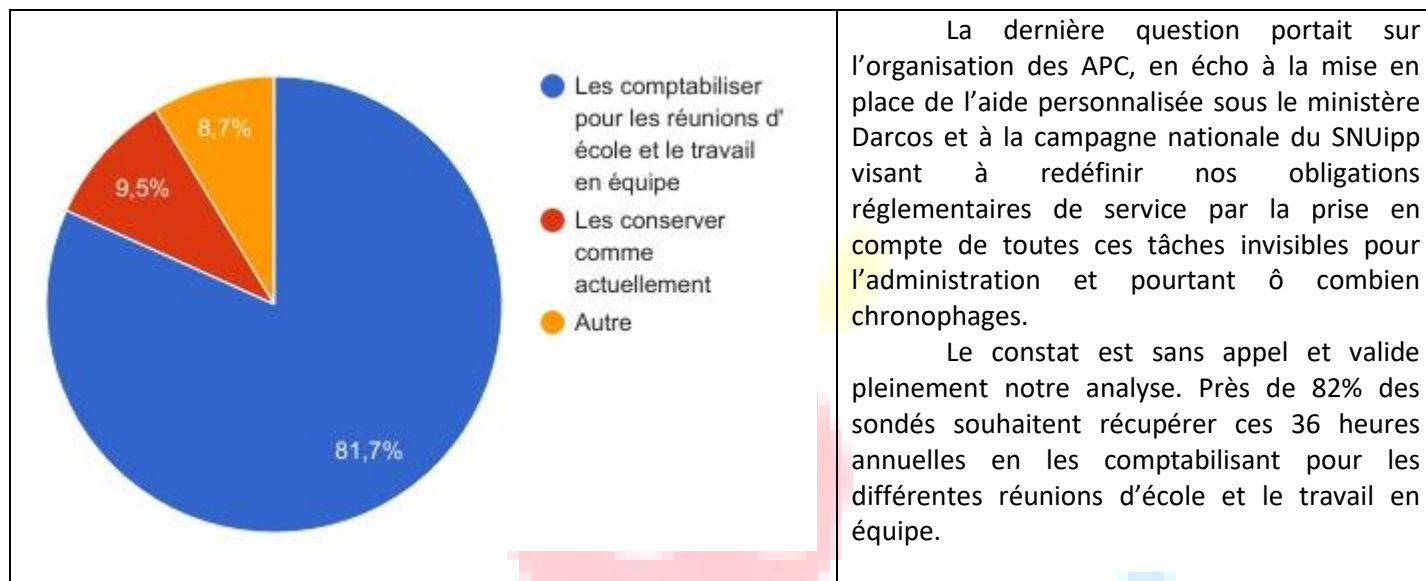
1) Pensez-vous qu'il soit nécessaire de changer l'organisation des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2017 ?



2) Quelle organisation souhaiteriez-vous voir mise en place à court ou moyen terme ?



3) Quel avenir pour les 36h.00 d'activités pédagogiques complémentaires ?



La dernière question portait sur l'organisation des APC, en écho à la mise en place de l'aide personnalisée sous le ministère Darcos et à la campagne nationale du SNUipp visant à redéfinir nos obligations réglementaires de service par la prise en compte de toutes ces tâches invisibles pour l'administration et pourtant ô combien chronophages.

Le constat est sans appel et valide pleinement notre analyse. Près de 82% des sondés souhaitent récupérer ces 36 heures annuelles en les comptabilisant pour les différentes réunions d'école et le travail en équipe.

Paroles de professionnels

Au-delà de ces quelques statistiques, les commentaires de plusieurs collègues permettent d'aller plus loin dans la réflexion.

C'est sans surprise, que les remarques exprimées sont en accord avec les conclusions des différents rapports rendus à l'ancienne ministre sur l'impact de la réforme des rythmes. Comme un écho avec l'état de fatigue relevé par le rapport Mégard, voici quelques observations.

« Actuellement, les élèves sont épuisés et indisponibles pour les apprentissages l'après-midi du vendredi. Ceci est la conséquence des nouveaux rythmes qui allongent leur présence en collectivité. Par conséquence, nous faisons tous acte de présence cette dernière demi-journée. »

Cet autre commentaire poursuit l'analyse tout en demandant que les parents et les enseignants soient consultés avant toute prise de décision hâtive.

« Depuis la mise en place des nouveaux rythmes, j'ai constaté un rallongement notoire de la semaine en collectivité pour les enfants car la majorité fréquente la cantine, le SMAP après la classe et le centre de loisirs les mercredis AM. Les activités du soir se résument à 2h00 de garderie encadrées par des personnes fluctuantes, non formées. De plus, une fatigue au cours de la semaine se cumule tant au niveau des enfants que de l'équipe éducative, les performances s'amenuisent au fils des jours... De nombreux élèves se trouvent 50h. hebdomadaires en collectivité, avec une amplitude horaire quotidienne de 10h30 (de 7h30 à 18h), ils ne font pas la différence entre l'école, la garderie et le centre de loisirs. Le nouveau président souhaite que les communes décident en faveur ou non du maintien des rythmes, je pense qu'il faudrait poser la question aux principaux intéressés : les parents d'élèves et les enseignants. »

Appréciation confirmée par cet autre enseignant, ce qui traduit bien un sentiment de dépossession face à l'enchaînement frénétique des réformes qui laissent peu de temps à la délibération collective.

« Je travaille justement dans une commune où la municipalité est très attachée à cette réforme et ne demande pas pour l'instant l'avis des enseignants. Pour l'ensemble de mes collègues et moi-même une remise à plat de cette réforme est plus que nécessaire pour le bien-être de nos élèves et du corps enseignant : les journées se sont rallongées, nous trouvons cette réforme très inégalitaire tant sur le plan social, pédagogique, économique.... Nous

avons l'impression que l'on nous a dessaisit de nos vraies missions d'enseignants et que les élèves ont perdu le sens de l'Ecole. »

Ce constat n'épuise pas la question, et nombreux sont les collègues qui réclament un cadrage national permettant d'éviter la concurrence entre communes et la territorialisation de l'Ecole républicaine.

« Il est important d'organiser les choses au niveau national et éviter les aberrations (des écoles peu éloignées se retrouvent avec des horaires complètement différents !) ainsi que les inégalités concernant les TAP : d'une commune à l'autre, les activités proposées ne sont pas équivalentes et ressemblent parfois à s'y méprendre à de la garderie... »

Sur un ton plus acerbe, cet enseignant demande la même chose.

« Un retour à la semaine de 4j pour tous. Pas de territorialisation de l'école, une décision nationale. Un peu de courage ! Trop facile de laisser les municipalités se débrouiller avec ça ... Cette réforme a eu des effets catastrophiques sur la fatigue des élèves, des enseignants et des encadrants des TAP. Elle est contre productive, anti-écologique et semeuse de désordre et confusion. »

Du reste, on note une différence d'analyse selon que l'on enseigne en zone d'éducation prioritaire...

« En REP+, inenvisageable de refaire travailler 1h.00 de plus les élèves l'après-midi. Semaine de 4 jours à 6h par jour = conditions de travail dégradées et dégradantes ! »

... ou bien en maternelle.

« La coupure du mercredi matin me paraît indispensable pour la maternelle. Semaine de 4 jours avec 3h30 le matin et 2h30 l'après-midi. »

Quels rythmes pour demain ?

Cette enquête départementale dresse une photographie de ce dossier à un instant T. Elle permet de dégager plusieurs idées fortes :

- ➔ une volonté de changer d'organisation dès la rentrée prochaine
- ➔ un retour à la semaine de 4 jours avec une proportion moindre pour une modification du calendrier scolaire
- ➔ l'utilisation des 36h.00 d'APC pour les réunions d'école et le travail en équipe

Par son vote au Conseil supérieur de l'Education, la SNUipp a voulu laisser la possibilité aux écoles de se donner le temps de la réflexion et de conserver, là où le dispositif a fait ses preuves, une organisation en 4 jours et demi.

Pour le SNUipp, l'objectif est bien de remettre à plat ce dossier à court terme. La question des rythmes, chaque fois qu'elle a été posée, n'a jamais fait consensus.

A travers sa réflexion sur la transformation de l'école, le SNUipp 63 pense qu'il faut d'abord poser des principes qui devraient présider à l'écriture d'un nouveau décret.

1°) Un cadrage national piloté par l'Education nationale avec des dérogations maîtrisées et justifiées,

- ➔ afin d'éviter une disparité de situations qui accrédirait l'idée que la décision revient à un pouvoir local (commune, communauté de commune),
- ➔ qui conduirait à une désorganisation du service public au sein d'un même territoire,
- ➔ qui engendrerait une concurrence entre les écoles et les établissements scolaires,

2°) La prise en compte des éléments constitutifs aux rythmes scolaires, à travers,

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

- les différents temps de l'élève (journée, semaine, congés scolaires) du cadre scolaire obligatoire et de l'offre périscolaire facultative,
- les méthodes et les rythmes d'apprentissage, donc les programmes,
- les apports de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation.

3°) L'impact sur les conditions de travail des personnels

- le SNUipp défend une diminution du temps de travail des enseignants en différenciant le temps de l'élève et le temps d'enseignement,
- les obligations de service des enseignants et les horaires des élèves doivent être définis nationalement.

4°) La poursuite de l'engagement de l'Etat dans le péri-scolaire pour promouvoir une éducation globale des enfants

La réforme des rythmes a mis en évidence les inégalités territoriales. Sans aide de l'état, les dispositifs qui avaient pu donner satisfaction ne pourront perdurer. Lorsque les propositions sont cohérentes pour les enfants, lorsque l'encadrement est suffisant, les temps péri-scolaires peuvent être de véritables moments éducatifs complémentaires à l'école. L'état doit s'en préoccuper. La réflexion engagée dans un partenariat Education nationale - Fonction Publique territoriale - Jeunesse et sports - Associations d'éducation populaire avec la mise en place de projets culturels et sportifs, de formations qualifiantes pour les animateurs, et qui n'a pu aboutir avec les TAP, doit servir de point d'appui pour un développement adapté de l'accueil des élèves « après la classe ».

Réflexion sur les missions et les conditions d'enseignement

La mobilisation des écoles et des équipes sur la question des rythmes scolaires relève d'une revendication légitime. Elle traduit d'abord la dégradation continue des conditions de travail des personnels. Pour le SNUipp, cette seule revendication est insuffisante mais au contraire, doit s'inscrire plus largement dans une réflexion sur les causes de cette dégradation. Il s'agit de :

- la diversification des missions d'enseignement
- la démultiplication des injonctions administratives et pédagogiques dans des temps très courts
- le délitement de la formation continue,
- l'indigence de la formation initiale
- les classes chargées...

Dans son livre blanc diffusé au printemps, le SNUipp a rappelé ses ambitions pour l'école : faire réussir tous les élèves,

- par un meilleur financement,
- par une meilleure éducation à vivre ensemble
- par la reconnaissance que la diversité est une richesse
- par le rétablissement d'une véritable formation aussi bien initiale que continue
- par une lutte contre les inégalités...

Et si c'était à ce prix et sur de telles mobilisations que l'on dépassait le débat contraint et limité de la question des rythmes scolaires ?

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

